

## Animateur protection de la ressource

### GRADE INGENIEUR

### PLACE DANS L'ORGANISATION

Service gestion durable du cycle de l'eau

Fonction d'encadrement NON

### RAISONS D'ETRE DU POSTE

Relevant du chef de service gestion durable du cycle de l'eau au sein de la direction eaux et réseaux, l'animateur est prioritairement chargé de la mise en place, du pilotage et de l'animation de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (O.R.Q.U.E.).

Il assure en outre les missions dans toutes les dimensions décrites ci-après :

- Assurer le contrôle du délégataire en matière de qualité de la ressource en eau sur le territoire et en particulier sur les études liées à la ressource en eau ;
- Assurer le suivi réglementaire de la conformité des captages d'eau potable, propriété de la C.A.L.L. ;
- Mettre en œuvre les actions en matière de ressource définies dans le Schéma Directeur de l'Eau
- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie foncière sur le périmètre de protection du captage de Wingles et la réflexion sur la mise en place de l'agriculture biologique sur le territoire de la CALL;

### MISSIONS

Animer l'opération de reconquête de la qualité de l'eau (O.R.Q.U.E.)

- Assurer le pilotage technique, financier et administratif de l'O.R.Q.U.E.
- Mettre en œuvre et évaluer les actions à engager afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau en luttant contre les pollutions diffuses
- Organiser et animer les comités de pilotage, de suivi et les différents groupes de travail
- Suivre et contrôler les opérations de reconquête de la qualité de l'eau fixées dans le contrat de délégation de service public de production d'eau potable
- Programmer et gérer les crédits affectés
- Monter et suivre les partenariats financiers (Europe, Agence de l'Eau, Région, Département...)
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information des acteurs du territoire susceptibles de dégrader la qualité de la ressource en eau

Assurer le suivi de la conformité des captages d'eau potable de la C.A.L.L.

- Suivre la conformité réglementaire des captages
- Contrôler le délégataire du service public dans le suivi de la qualité de l'eau potable distribué
- Accompagner les acteurs du territoire dans leur démarche réglementaire et administrative de réalisation de forage privé

Mettre en œuvre les actions en matière de ressource définies dans le Schéma Directeur de l'Eau

- Participer aux COPIL et COTECH
- Mettre en œuvre les actions définies en collaboration avec les partenaires institutionnels, sur le volet ressource
- Monter et suivre les partenariats financiers

Coordonner l'acquisition des parcelles agricoles du périmètre de protection rapproché du captage de Wingles et la mise en place de l'agriculture biologique

- Accompagner le service foncier dans les démarches d'acquisition
- Coordonner les rencontres avec les agriculteurs
- Organiser et suivre la gestion des parcelles acquises

## **PRE-REQUIS**

- Maitriser la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau
- Maitriser le cadre réglementaire des procédures obligatoires issues de la directive cadre eau
- Connaître le code de l'environnement et de la santé publique
- Connaissances techniques en eau
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition

## **QUALITES REQUISES**

- capacités d'analyse et de synthèse
- maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches
- capacité à analyser et répondre aux problèmes en situation de crise
- rigueur
- disponibilité et capacité d'adaptation
- réactivité
- autonomie
- respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Aptitude à l'animation de réunions

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Lieu de travail : rue Lavoisier à Lens
- **Horaires** : Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service ( CT du 5 janvier 2016 ).